



CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 15 janvier 2025

Convocation : le 08 janvier 2025

Le **MERCREDI QUINZE JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des 4 vents à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : BRUNEAU Xavier

Pouvoir : BRUNEAU Xavier à ORSINI Bruno

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représentée.
Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

- **Pôle santé**

- Point sur le chantier

Le chantier avance bien ; l'aménagement intérieur approche de la fin. Les peintures seront terminées en fin de semaine et les sols sont programmés courant de la semaine prochaine. Concernant l'électricité, les finitions sont en cours et le déplacement du compteur électrique par ENEDIS se fera le 4 février. La plomberie sera achevée d'ici la fin du mois. Monsieur le Maire précise que les travaux des Voiries et Réseaux Divers débuteront le 27 janvier 2025 et dureront environ un mois.

La livraison du pôle santé est envisagée pour fin février et l'ouverture est prévue pour le mois d'avril. De ce fait, il sera proposé aux praticiens locataires qui le souhaitent de s'installer dans les locaux dès le mois de mars.

- Étude de devis mobilier

Des devis estimatifs ont été demandés afin de meubler les parties communes du pôle santé, à savoir ; des poutres d'accueil pour la salle d'attente et de l'électroménager (réfrigérateur et micro-ondes) pour la salle de repos). Les devis définitifs seront demandés une fois les locaux terminés.

- Poutre d'accueil - ADEQUAT environ 1 000 €HT
- Électroménager environ 300 €TTC

L'assemblée est, à l'unanimité, d'accord avec ces estimations et valide les devis définitifs à venir.

- **Aménagement de voirie - rue de Chartres – Tranche 1**

- Proposition d'avenant Entreprise COLAS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'avenant du cabinet DIF Conception concernant la reprise de l'enrobé rouge, la reprise de l'enrobé de l'épicerie, la fourniture de fontes de compteurs, la purge de la voirie.

- Rappel du montant du devis initial	81 518,22 €HT	⇒	97 821,86 €TTC
- Montant de l'avenant en plus-value :	11 261,17 €HT	⇒	13 513,40 €TTC
- Nouveau montant de marché :	92 779,39 €HT	⇒	111 335,26 €TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

AFFAIRES GENERALES

- **Présentation du rapport d'activité de la médiathèque**

Il est présenté le rapport d'activité de la médiathèque pour l'année 2024.

Le nombre de nouvelles inscriptions dans l'année 2024 a diminué par rapport à l'année 2023 (30 contre 46). Il en est de même concernant la fréquentation annuelle de la bibliothèque et le nombre de livres empruntés (moins 862 prêts entre 2023 et 2024). Ces baisses s'expliquent principalement par l'absence de l'agent communal (pour des raisons personnelles) entraînant une interruption de l'accueil des classes d'école. Malgré cela, le nombre d'adhérents actifs a augmenté entre 2023 et 2024, passant de 84 à 91. Cela se traduit par un ratio d'inscrits en bibliothèque sur population de 17,5% lorsque la moyenne nationale est de 16%.

Sur les 3529 documents qui composent le fonds de la bibliothèque, 86% ont été acquis par la bibliothèque tandis que les 14% restant ont été déposés par la MDEL. Il a été décidé de continuer la constitution du fonds 'Manga' de plus en plus plébiscité avec une priorité pour les 'BD Jeunesse' toujours très empruntées. L'abonnement 'L'Écho Républicain' n'a pas été reconduit car sa consultation était très faible par rapport au coût qu'il représentait.

- **Validation du règlement du cimetière**

Il est présenté aux membres du conseil municipal le nouveau règlement du cimetière communal.

Ce règlement prévoit notamment :

- Les dispositions générales du cimetière,
- Les règles relatives aux inhumations,
- Les règles relatives aux inhumations en terrain commun
- Les règles relatives aux concessions,

- Les règles relatives aux travaux
- Les règles relatives aux caveaux provisoires
- Les règles applicables aux exhumations.

Il intègre également le règlement du columbarium, des cavurnes et du jardin du souvenir selon la délibération 2020_40 du 30 juin 2020.

En outre, il est convenu que le plan sera affiché directement au cimetière et sera accompagné d'un code à réponse rapide (QR code) qui donnera automatiquement accès, sur le site de la commune, au règlement du cimetière ainsi qu'à la liste détaillée des emplacements.

Il est également précisé qu'un budget sera prévu pour l'entretien du terrain commun pour les tombes relevant de la responsabilité de la mairie (soldats « Morts pour la France », prêtres et curés) ainsi que pour la reprise de certaines concessions arrivées à échéance.

Après échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement du cimetière ainsi que tous les points abordés sur ce sujet.

- **Validation de la monétisation des CET – CDG28**

Le Compte Épargne Temps (CET), déjà existant pour le personnel communal de Ouarville depuis 2004, permet d'épargner, au maximum, 5 jours de congés non pris pendant l'année en cours.

La réglementation permet une possible compensation en argent et/ou en épargne retraite à partir du 16^{ème} jour épargné dès lors que la délibération le prévoit.

La demande a été soumise au Comité Social Territorial inter collectivités qui l'a approuvé en réunion en date du 02 décembre 2024.

Après concertation, le conseil municipal valide à l'unanimité la monétisation du CET

- **Zone d'accélération des énergies renouvelables**

Suite à la délibération 2023_52 relative à la cartographie des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, il s'avère, après analyse par le Comité Régional de l'Énergie, que les zones d'accélération éoliens préalablement définies sont intégralement comprises dans la Zone de Protection Spéciale Beauce et Vallée de la Conie. De ce fait, elles ne peuvent figurer dans la cartographie départementale.

FINANCES

- **Avenant convention diagnostics assainissement collectif lors des ventes**

Monsieur la Maire expose l'avenant n°1 à la convention relative à la réalisation du contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif dans le cadre des ventes immobilières.

En effet, Eure-et-Loir Ingénierie a délibéré le 25 novembre 2024 concernant les nouveaux tarifs applicables à la commune, à partir du 1^{er} avril 2025 :

	2024	2025
1 ^{ère} visite diagnostic	145.00 €	148.00 €
Contre visite	70.00 €	72.00 €
Visite de plusieurs immeubles		
1 ^{er} immeuble	145.00 €	148.00 €
Chaque immeuble supplémentaire	70.00 €	72.00 €

**Les montants sont exprimés HT*

Monsieur le Maire rappelle que, après les traitements administratifs et techniques effectués par la mairie, ces diagnostics sont facturés au demandeur selon les tarifs en vigueur, à savoir :

- 1^{ère} visite diagnostic : 206,00 €
- Contre visite : 103,00 €

Selon délibération 2024_68 du 10 décembre 2024

FESTIVITES

- **Bilan des cérémonies des vœux et de l'inauguration de l'épicerie**

Monsieur le Maire souligne le succès des cérémonies des vœux à la population et accueil des nouveaux arrivants avec une participation d'environ 120 personnes.

Il en est de même pour la cérémonie des vœux aux entreprises, associations et personnels de la commune avec une quarantaine de présents.

L'inauguration de l'épicerie s'est également très bien déroulée en présence d'un député, du conseiller départemental et des élus de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est présenté à l'assemblée un devis pour l'achat de 20 tables et 42 bancs pliants destiné à tous types d'usage extérieur pour un montant d'environ 5 500 €HT. Après échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis.
- Monsieur le Maire annonce que le contrat conclu avec EDF pour l'achat de l'énergie électrique produite par les installations photovoltaïques depuis le 14/11/2022 sur le territoire de Ouarville vient d'être finalisé.
- Il est échangé sur la possibilité de mettre en place un panneau d'interdiction de stationnement les mardis à partir de 14h00 afin de laisser la place à la pizzeria ambulante PAT A PIZZA.
- Il est proposé la possibilité de faire appel à une société de chasseurs de tête afin de trouver un médecin pour emménager au Pôle santé.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après 2 ans, l'épicerie « l'Ambulante » arrête ses tournées de livraisons. Les dernières livraisons ont été assurées au début du mois de janvier.

- Il est indiqué que le développeur d'un méthaniseur à base de paille à récemment pris contact avec Monsieur le Maire dans le but d'implanter son projet à proximité de l'usine d'incinération.
- Il est précisé à titre informatif que l'assemblée générale de l'ARAM Beauce aura lieu le samedi 8 mars 2025 à Ouarville.

La séance est levée à 22h20
Prochain conseil municipal le 26/02/2025